



OBJECTIFS

▪ Qu'est-ce qu'un carapatte (caracycle) ?

C'est un groupe d'écoliers conduit à pied par des adultes (souvent des parents) bénévoles, qui suit un itinéraire précis pour accompagner les enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école. Comme le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile. A pied, la ligne ne doit pas dépasser un temps de parcours de 15 à 20 minutes (y compris les temps d'arrêt) ; soit environ 1 kilomètre mais certains écoliers vont au delà de cette distance. A vélo, la ligne est construite sur le même principe, pour des trajets un peu plus longs (en moyenne moins de 3 kilomètres).

▪ Objectifs de cette démarche :

Mettre en place un ramassage scolaire à pied ou à vélo sur les quartiers, encadré par des parents volontaires à tour de rôle. Les enfants, de la maternelle (grande section), aux CM2 se rendent à l'école sur un itinéraire balisé, à des horaires précis. Le carapatte, le caracycle, c'est :

1) moins de voitures aux abords de l'école :

- c'est plus facile de traverser, de circuler sur les trottoirs dégagés,
- l'air devient plus respirable c'est important pour tous,

2) un peu d'exercice pour les enfants :

- plus décontractés, ils sont plus attentifs en classe,

3) une sensibilisation à la sécurité routière dès le jeune âge :

- pour des enfants plus habitués à se déplacer, et plus autonomes quand viendra l'âge du collège,

4) convivialité et bonne humeur entre enfants et parents de classes différentes.

▪ Présenter les responsabilités de chacun,

Les assurances individuelles et scolaires couvrent les carapattes et les caracycles. Ces démarches sont basées sur l'**entraide entre parents** et les responsabilités ne sont pas différentes de celles que l'on assume pour conduire les camarades de l'enfant à un goûter ou une activité sportive.

- Si un enfant est blessé sur le chemin de l'école, le dommage corporel subi par l'enfant sera couvert par l'assurance scolaire ou garantie individuelle-accident auxquelles les parents souscrivent.
- Si un enfant provoque un accident sur le trajet, la responsabilité civile des parents de l'enfant fautif est couverte par l'assurance scolaire ou par la responsabilité civile familiale.
- Les parents des élèves inscrits au carapatte ou au caracycle signent une charte qui rappelle les consignes de sécurité à suivre sur le chemin de l'école.
- Les accompagnateurs bénévoles s'engagent en signant une charte, à respecter des consignes de sécurité pour les enfants. L'accompagnateur vérifiera auprès de son assurance qu'il est couvert en cas de dommages causés à un tiers.
- Si une association porte le projet et le souhaite, elle prend en charge l'assurance en vérifiant que les membres accompagnateurs sont bien couverts par le contrat souscrit.



MOYENS NECESSAIRES

- des chasubles pour les accompagnateurs (et pour les enfants dans le cadre d'un caracycle),
- une charte d'engagement signée par les parents des élèves et les accompagnateurs,

- des panneaux d'information comportant la charte, les lignes, les arrêts et les horaires, la rotation des parents accompagnateurs et la liste des enfants inscrits,
- dans le cadre d'un caracycle, des vélos en bon état et un parc à vélo sécurisé et abrité.



DEROULEMENT :

Pour créer une ligne de carapatte ou de caracycle, on procède par étapes :

- 1 - Mobiliser un groupe projet,
- 2 - Connaître les pratiques, les attentes, identifier les participants potentiels,
- 3 - Définir un(des) itinéraire(s), réunir les inscriptions,
- 4 - Organiser la phase test,
- 5 - S'inscrire dans la durée.

Vous retrouvez ces 5 étapes sur le site (rubrique Ressources). Chacune d'elle accompagnée des fiches adéquates.

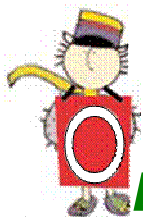
Note

Cette fiche peut être photocopiée et distribuée à l'ensemble des élèves pour faire connaître cette action simple et efficace pour sécuriser les abords des écoles et améliorer le cadre de vie.

Elle peut également être affichée dans le hall des écoles pour inciter des parents à en discuter lors des entrées et sorties de classe et s'inscrire dans le projet.

Plusieurs réunions auront lieu, la **première** réunion d'information sur les carapattes/ caracycles et la **seconde** de présentation des résultats du questionnaire et des propositions d'action. La première est primordiale et vous est présentée ici en priorité, la seconde est évoquée, (voir fiche 7 rétro planning).

Cette réunion peut être animée par l'APIEU lieu ressource régional carapatte.



OBJECTIFS

- Informer le plus grand nombre possible de parents sur ce qu'est un carapatte/ caracycle,
- Définir les attentes et les possibilités d'organiser concrètement le carapatte ou le caracycle de votre école,
- Répondre à toutes les questions pratiques et revenir sur les idées toutes faites (météo, responsabilités, perte temps à pied) pour mobiliser.



MOYENS NECESSAIRES

- Une très bonne communication pour informer sur le but de la réunion la date et le lieu où elle se déroulera. Des affiches sont disponibles à l'APIEU, elles sont aussi téléchargeables dans la rubrique outils.
- L'implication de tous les acteurs afin d'établir le meilleur partenariat
- Une réunion qui privilégie la clarté et aborde tous les sujets.
- Si possible un vidéo projecteur et une salle de projection (sombre)



DEROULEMENT

Avant la réunion il est nécessaire d'informer **tous** les acteurs et partenaires :

- la direction de l'établissement et tous les enseignants qui sont eux-mêmes un relais pour informer les parents et enfants (distribution de documents notamment dates de la réunion), permettent d'identifier les parents les plus motivés, d'impliquer les enfants par une meilleure compréhension du dispositif carapatte/ caracycle,
- les acteurs même « extérieurs » que ce soit les services techniques (enfance, éducation, transport), les élus locaux (le Maire, la police municipale ou services de la Mairie concernés), le conseil de quartier, d'autres associations (protection de l'environnement...)
- surtout pour la réunion de présentation des résultats, les médias peuvent être invités,
- et bien sûr le plus grand nombre de parents possible, venant de tous les niveaux de l'école, des grandes sections aux CP, CE et CM,
- un invité rêvé : un parent témoin d'un carapatte /caracycle existant déjà (demander un contact à l'APIEU).

Pour la réunion d'information

- Les explications doivent porter sur :
 - le concept d'un carapatte/ caracycle : gratuité, horaires et ramassage,

FICHE 2 « ANIMER UNE REUNION CARAPATTE »

- l'organisation basée sur la souplesse : engagement une fois par semaine ou tous les 15 jours ou quotidienne, ou encore sur une portion de chemin,
- la sécurité et les responsabilités (voir fiche 3),
- l'importance de l'implication de chaque parent, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

- l'accent doit être fait sur les éléments positifs :
 - le gain de temps,
 - la solidarité et la convivialité pour les parents comme pour les enfants,
 - l'apprentissage des règles de circulation et l'autonomie des enfants,
 - le bien être de l'enfant, l'exercice physique,
 - l'environnement de l'école (moins de voitures moins de pollution),
 - un projet d'école dynamisant qui peut s'intégrer dans le projet pédagogique (création d'affiches en art plastique, de slogans en français, à l'éducation civique pour le code de la route...).

- les questions concrètes seront abordées pour justifier la nécessité d'un questionnaire
 - y a-t-il beaucoup d'enfants qui viennent à pied ?
 - qui les amène ?
 - le parcours domicile école vous paraît-il dangereux à pied ? (établir les premiers points noirs)

- les parents les plus motivés seront repérés (futurs parents référents)
 - le dialogue instauré peut amener certains parents à volontairement s'impliquer,
 - la répercussion de la réunion peut être rapportée par leur intermédiaire et ainsi permettre de mieux cibler les prochaines communications.

Pour la réunion de présentation des résultats, seront exposés :

- les moyens de transport utilisés, les horaires, le nombre de parents volontaires et donc l'importance potentielle du projet,
- les trajets des enfants qui déterminent le nombre de lignes et leur cheminement,
- les aménagements nécessaires ou souhaitables pour la sécurité les enfants.

L'idéal est une présentation par un diaporama qui, par ses côtés simples et imagés, ont plus d'impact et satisfont en général les grandes questions.

Il serait souhaitable de laisser aux parents la possibilité de participer même s'ils n'ont pas pu être présents : par une boîte aux lettres/à idées ou en ligne s'il existe un site internet.

La question des responsabilités et donc des assurances est souvent posée. Il est donc nécessaire de clarifier la situation et rassurer les différents acteurs : parents, accompagnateurs, école, Mairie.



OBJECTIFS

Définir

- **Quelles sont les responsabilités de chacun**
- **Quelle assurance peut réparer les éventuels dommages**
- **Quelles sont les règles à respecter et les meilleures démarches**



MOYENS NECESSAIRES

Quatre cas de figure se présentent, mais de toutes les manières les assurances individuelles et scolaires couvrent les carapattes / caracycles. Rappelons que

- la responsabilité pénale punit le(s) auteur(s) d'une infraction,
- la responsabilité civile permet à la victime de percevoir des dommages-intérêts pour son préjudice,
- il y a donc des règles à respecter et dans le cas où elles sont enfreintes, des responsabilités ; les assurances vont réparer les éventuels dommages,
- le cas des caracycles est particulier puisqu'il doit respecter les règles de tout véhicule.
- notons enfin que les acteurs du carapatte/ caracycle (parents des élèves inscrits, accompagnateurs bénévoles, élèves) s'engagent en signant une charte, à respecter des consignes de sécurité



DEROULEMENT

Selon les cas types :

- **Carapatte «spontané » :**

Il est le résultat d'une initiative privée, donc porté par une personne en dehors de toute structure. Les assurances individuelles et scolaires couvrent le carapatte / caracycle :

- si un enfant est blessé sur le chemin de l'école, le dommage corporel subi par l'enfant sera couvert par l'assurance scolaire ou la garantie individuelle-accident auxquelles les parents souscrivent.
- si un enfant provoque un accident sur le trajet, la responsabilité civile des parents de l'enfant fautif est couverte par l'assurance scolaire ou par la responsabilité civile familiale.
- l'accompagnateur bénévole doit vérifier auprès de son assurance qu'il est couvert en cas de dommages causés à un tiers.

- **Carapatte porté par une association existante:**

La structure est une association existante de parents d'élèves, de sport, ou d'environnement qui prend la responsabilité morale du carapatte / caracycle

- elle prend en charge l'assurance en vérifiant que le projet carapatte est bien couvert par son contrat (ou l'étend si nécessaire).
- l'association connaît les procédures et le carapatte/caracycle bénéficie donc de ses compétences.

▪ Association constituée pour le Carapatte :

L'association est créée (statuts déposés en Préfecture*) et englobe tous les pilotes de lignes, accompagnateurs et enfants participants qui sont ses adhérents. Elle souscrit ensuite une assurance globale pour l'ensemble de ses membres.

- lors d'un accident –un bras cassé- elle engage sa responsabilité en tant que personne morale (les parents ne portent plus directement la responsabilité) et un recours sera plus facilement engagé.
- sur le trajet carapatte / caracycle les parents d'un enfant blessé légèrement s'adresseront directement à l'association et la procédure sera beaucoup plus rapide.

Le réseau régional carapattes animé par l'APIEU à négocier des tarifs préférentiels auprès de la MAIF. En 2008 le coût d'assurance pour un carapatte (enfants et accompagnateurs) s'élève à 65 € (+ 20 € la première année de droit d'inscription).

▪ Carapatte porté par la collectivité :

La commune ou son groupement (intercommunalité, agglomération) sont compétentes en matière d'aménagement et de transports urbains.

- sa responsabilité administrative est engagée dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement de la voirie si leur défaut nuit au carapatte / caracycle : si un nid de poule provoque la chute d'un enfant lors du trajet à pied ou à vélo.
- si elle choisit de s'impliquer dans la mise en œuvre du projet, la collectivité n'endossera pas plus de responsabilités, sauf si elle met en place un véritable service public
- En général en France ce n'est pas la collectivité qui porte à elle seule le projet, ce sont toujours les parents accompagnateurs par le biais d'une association ; par contre la police municipale peut sécuriser les « points noirs » du parcours.

Note

La MAIF et la MAE ont décidé d'étendre le bénéfice des garanties du contrat des écoles aux enfants et à leurs parents accompagnateurs dans le cadre des carapattes /caracycle. Il faut simplement valider le projet par l'école pour étendre la couverture.

Cette fiche peut être photocopiée et distribuée à l'ensemble des parents. Elle peut également être affichée dans le hall des écoles.

Il est conseillé de se constituer en association pour simplifier les responsabilités et recours.

A ce jour sur les 900 pédibus/carapattes fonctionnant en France il n'y a eu aucun accident : signalons que la mise en place d'un carapatte réduit considérablement les risques d'accidents.

*Création d'association : Des statuts types sont proposés par l'APIEU, l'enregistrement coûte 35€ en 2008. Voir statuts types pour constituer une association.

Le carapatte ou le caracycle sont des moyens efficaces :

Vis-à-vis de l'enfant :

- ⇒ d'encourager son autonomie,
- ⇒ de le responsabiliser,
- ⇒ de faire l'apprentissage de la rue et des règles de la circulation routière,
- ⇒ de se faire de nouveaux copains en allant à pied ou à vélo à l'école,
- ⇒ de pratiquer un exercice physique régulier ce qui :
 - amoindrit le risque d'obésité,
 - diminue le stress,
 - favorise un sommeil de qualité,
 - accentue l'écoute de l'enfant une fois arrivé en classe...
- ⇒ de multiplier ses pratiques de socialisation dans son quartier.



Vis-à-vis des parents d'élèves :

- ⇒ de sécuriser les parents qui savent que leur enfant chemine en toute sécurité sur le chemin de l'école avec le carapatte ou le caracycle,
- ⇒ de gagner du temps en ne faisant le trajet domicile-école plus que quelques fois par semaine au lieu de plusieurs fois par jour,
- ⇒ de simplifier la vie quotidienne en apportant une nouvelle solidarité et une nouvelle convivialité entre voisins,
- ⇒ de contribuer à recréer du lien social en connaissant d'autres parents, en rompant un éventuel isolement ou en créant une communauté d'entraide,
- ⇒ de s'investir dans la vie du quartier, de la commune,
- ⇒ de créer des contacts avec les différents acteurs locaux (professeurs et directeurs des écoles, élus et techniciens de la commune...),



Vis-à-vis des porteurs du projet :

- ⇒ porteurs efficaces de la parole des piétons et des cyclistes de la commune ou du quartier, les acteurs « d'initiatives écomobiles » disposent d'une nouvelle légitimité, auprès des instances concernées, afin de faire connaître leurs revendications concernant leurs besoins d'aménagements :
 - ralentisseurs,
 - aménagements cyclables,
 - zones 30,
 - trottoirs plus larges...



et plus largement pour supprimer les aménagements « pièges » issus d'une politique urbaine qui a longtemps placé la voiture au centre des préoccupations.

Vis-à-vis de la municipalité :

- ⇒ ce sont des projets pleins de sens qui :
 - revitalisent la vie sociale dans les quartiers
 - améliorent la sécurité routière et la qualité de vie,
 - permettent d'améliorer la qualité des cheminements piétons et cyclables,
 - font disparaître les engorgements des rues aux abords des écoles aux heures d'entrées et de sorties des écoles,



⇒ l'expérience des carapattes ou caracycles met en évidence le caractère déterminant de cette démarche d'écomobilité dans le passage à l'action d'une collectivité locale ; notamment en terme de création de zones à vitesse limitée (zones 30...), zones piétonnes, aménagements piétons et cyclables, réseaux verts ...

⇒ ces démarches peuvent ainsi être considérées, au sein d'une commune, comme le premier effort visible d'une politique plus ambitieuse qui vise à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'habitants se déplace autrement qu'en voiture.

⇒ ces initiatives seront efficacement relayées par la mise en place de démarches de type Agenda 21, sensibilisation au Développement Durable, aménagements dédiés aux déplacements doux, création de zones piétonnes, zones 30...

Les carapattes et les caracycles contribuent à faire évoluer les mentalités vis-à-vis des déplacements de proximité. A terme, ce sont les comportements de chacun qui évoluent, notamment ceux des enfants ; adultes de demain, qui prennent dès aujourd'hui, de bonnes habitudes de déplacements.



OBJECTIFS

- Connaître les habitudes de déplacements, les attentes des familles et des enfants,
- Réunir des pré-inscriptions pour le projet.
- Evaluer de manière simple l'accessibilité de l'école,
- Evaluer les freins et obstacles à lever pour un éventuel changement des habitudes.



MOYENS NECESSAIRES

- Collecter les données disponibles sur l'école et le quartier afin de prendre connaissance du site pour pouvoir ensuite apporter des solutions adaptées. Par exemple, le nombre d'élèves inscrits, le nombre de classes, localiser les différents accès de l'école, les aménagements cyclables existants à proximité, les arrêts de bus, l'inscription éventuelle du quartier de l'école en zone à vitesse apaisée (zone 30, zone piétonne) ...
- Utiliser un plan du quartier ou de la ville, y localiser l'école et les domiciles des élèves,
- Utiliser les listes d'élèves inscrits dans les écoles en s'adressant à l'école, à la Mairie.



DEROULEMENT

- **Connaître le périmètre scolaire :**
 - Etudier le périmètre d'habitation des écoliers qui fréquentent l'école en inscrivant les lieux d'habitation des élèves sur une carte.
 - Reporter toutes les informations récoltées sur une carte. On peut se faire aider par les services de la mairie notamment pour les problèmes de circulation, les sites dangereux et leurs éventuelles solutions, et les illustrer avec des photos,
 - Etudier l'accessibilité de l'école aux heures de pointes, c'est-à-dire évaluer :
 - le nombre de voitures stationnées avec le moteur en marche,
 - le nombre de voitures en double file,
 - la présence d'enfants qui pourraient être cachés par les voitures en stationnement et donc non visibles depuis la rue,
 - la largeur des trottoirs qui doit être au minimum d'1,40 m,
 - la sécurité et le confort d'un arrêt de transport en commun pour un groupe d'enfants (est-il suffisamment vaste pour accueillir et protéger tout les enfants ? est-il suffisamment à l'écart de la circulation ?, est-il bien abrité de la pluie et du vent ?)
- **Connaître les habitudes de déplacements des familles :**
 - Récupérer le questionnaire type sur la mobilité des parents et des élèves ou auprès du lieu ressource CARAPATTE, (voir Exemples de cette partie 2 Connaître les habitudes de déplacement : Exemples de questionnaires)
 - Adapter ce questionnaire à la situation locale l'école (notamment vis-à-vis des horaires), avant de le distribuer aux élèves et à leurs parents,
 - Etudier leurs façons de se déplacer habituellement (par observations sur site et dépouillement des questionnaires),

- Identifier les obstacles et réticences à lever afin de mettre en évidence les raisons subjectives ou objectives qui empêchent les enfants d'aller à l'école en marchant ou à vélo,
 - Synthétiser les attentes des enfants, des parents et des enseignants en terme de mobilité en essayant de mettre en valeur ce qui les motiverait pour aller à l'école à pied ou à vélo,
 - Diffuser les informations concernant les moyens de transports disponibles pour se rendre à l'école et les parkings existants aux abords de l'établissement,
- **Quelques conseils pour réussir cette phase :**
- Avant la distribution de l'enquête, organiser une réunion d'information (contacter l'APIEU) destinée aux parents, aux élèves, aux professeurs / instituteurs en rapport avec l'analyse du profil d'accessibilité de l'école et l'enquête, On pourra par exemples faire une sensibilisation des enfants en leur demandant comment se déplaçaient leurs grands parents lorsqu'ils allaient à l'école ? puis les interroger : comment se déplacent-ils aujourd'hui ? et comment ils voudraient se déplacer demain ?... Petit à petit, on peut ainsi leur faire prendre conscience de la place prise par la voiture dans nos vies (même pour les petits trajets) et dans nos villes (engorgement, bruit, pollution), des effets néfastes de notre mode de vie sur notre santé (obésité, stress, désocialisation...
 - Veiller à une bonne organisation de la distribution et de la collecte des enquêtes. La distribution doit être aussi personnelle que possible. Sachez que même si la plupart du temps elle se fait par le cartable, l'élève abordé personnellement se sent plus impliqué et y adhère plus volontiers.
 - Au-delà du questionnaire destiné aux parents, il peut y avoir un questionnaire élève voir partie 2 connaître les déplacements, exemples). Dans ce cas, ce questionnaire pourra être rempli en classe avec l'aide de l'enseignant.
 - Penser à transmettre rapidement les résultats aux personnes ayant répondu, par un affichage ou une publication, par exemple dans le journal de l'école.

Note

Il est possible d'accompagner ce questionnaire par la [FICHE 1 « LE CARAPATTE – CARACYCLE EN BREF »](#), ou par un affichage dans le hall de l'école.



OBJECTIF

- Connaître les habitudes de déplacements, les attentes des familles et des enfants,



MOYENS NECESSAIRES

Un nombre suffisamment représentatif de questionnaires « élèves » et « parents d'élèves » à traiter au regard du nombre d'élèves inscrits.

L'analyse des questionnaires peut s'effectuer simplement avec un tableur de type Excel.

Il s'agira de rendre les plus parlantes possibles les grandes tendances qui vont s'exprimer en majorité dans le dépouillement du questionnaire.



DEROULEMENT

L'analyse des réponses peut se faire simplement en triant les questionnaires selon :

- Que les enfants viennent à pied (seuls ou accompagnés) ou en voiture,
- La raison de la dépose en voiture,
- Les difficultés rencontrées selon les modes utilisés,
- Le recours à une structure d'accueil avant, après l'école,
- L'accord des parents de confier leurs enfants,
- L'accord des parents pour participer comme accompagnateurs.

Les données de l'enquête permettent de dessiner une esquisse de projet (nombre de participants, classes concernées...)



OBJECTIFS

Une fois les questionnaires de mobilité dépouillés, la mise en œuvre des premières « lignes test » d'un carapatte ou d'un caracycle nécessite le passage par plusieurs étapes intermédiaires. Pour cela, faire un rétro planning c'est-à-dire, en partant de la date de démarrage envisagée, remonter le temps pour définir l'enchaînement de chacune des étapes. Cette démarche s'avérant à la fois indispensable et facilitatrice.



DEROULEMENT

1. Jour J – 6 semaines : enquête.

Pour cela, on se basera sur :

- les distances « domicile – école »,
- les adresses des élèves pour déterminer les zones d'habitation les plus denses et les trajets les plus fréquentés,
- les adresses des bénévoles qui sont volontaires pour encadrer les groupes d'élèves,

2. Jour J – 4 semaines : Construction des itinéraires, horaires et arrêts

a. Définir un ou plusieurs itinéraires en fonction des élèves inscrits au Carapatte et du nombre d'accompagnateurs volontaires.

Ces itinéraires éviteront les « points noirs » identifiés et les rues ou les routes pouvant représenter un danger pour un groupe d'enfants.

b. Etablir un horaire tenant compte :

- de la distance entre le domicile de l'élève qui habite le plus loin et l'école,
- des possibilités physiques des enfants,

c. Définir les arrêts.

3. Jour J – 2 semaines : Implication des enfants en cours, validation technique et diffusion des propositions de lignes aux parents

a. Impliquer les enfants :

- dans le choix des noms, des couleurs des lignes de leurs carapattes / caracycles,
- dans l'identification des arrêts (dessins, formes inscrites à l'aide de pochoirs...),

b. Effectuer une évaluation des risques sur le(s) parcours avec les techniciens de la commune. Les points critiques dans les environs immédiats de l'école doivent être traités en priorité (traversées dangereuses, trottoirs trop étroits...),

c. Diffuser des propositions d'itinéraires et des arrêts auprès des parents de manière à recueillir les inscriptions des élèves.

Ces documents pourront être accompagnés d'une lettre pour inviter les parents à participer et/ou à inscrire leurs enfants. Il sera possible d'évaluer le nombre de participants et d'organiser le calendrier des parents comme des enfants avec le retour des coupons réponse.

4. Jour J – 1 semaine : la formation des parents accompagnateurs et des élèves

a. Former les accompagnateurs :

- expliquer les rôles et responsabilités de chacun,
- expliquer et écrire la charte des parents et celle des accompagnateurs,
- organiser les tours de rôle,
- distribuer les chasubles,

b. Former les enfants :

- rappeler les règles élémentaires de la conduite,
- expliquer et écrire la charte de l'écolier,
- fabriquer les panneaux des arrêts,

5. Jour J : Organiser une démonstration festive du Carapatte ; comme le disent les enfants le premier jour du carapatte peut être « pour de faux », c'est à dire que les parents accompagnent leurs enfants le long des lignes. Cela permet de les rassurer et de mobiliser pour devenir accompagnateur.

6. Jour J + : Promouvoir l'opération

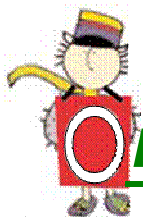
La promotion de ces démarches pourra se faire à l'aide d'un concours d'affiche / chansons / poésies, Elle passera également par son insertion dans les activités des enseignants ; par exemple, en éducation civique, géographie, environnement, sciences et vie de la terre, mathématiques, informatique...

Note

Quelques conseils pour réussir la phase test :

- Le temps d'expérimentation du projet doit être adapté à chaque école. Il peut durer une journée et se révéler être un succès. Il peut être organisé sur plusieurs journées, voire sur une semaine. Aujourd'hui, il existe de nombreux événements qui peuvent être l'occasion de lancer le carapatte. Mais chaque école peut trouver la période la plus propice au lancement de son projet. (voir fiche 11)
- Même si au début les personnes mobilisées sont peu nombreuses, il faut se lancer pour tester et montrer que cela fonctionne. L'expérience a montré que les projets débutent souvent avec peu de participants pour très vite s'élargir.
- Les chartes des adultes et des enfants sont nécessaires car elles définissent les règles de bon fonctionnement du groupe et de la ligne,
- Une « feuille de route » par ligne peut être rédigée : elle récapitule toutes les informations nécessaires en cas d'absence des parents des enfants inscrits (nom des personnes chez qui les déposer, adresse, téléphone), les arrêts, les horaires...
- Un premier bilan avec le nombre de participants à la journée test, la qualité de ce mode de conduite à l'école, le gain de temps pour tous révélera les premières impressions.
- A l'issue de cette phase, une nouvelle étape de communication s'engage afin de motiver davantage de parents. Cette étape permet de présenter le projet et ses enjeux, les résultats de cette première expérience, les solutions proposées en cas de participants supplémentaires ou de difficultés.

A ce stade, vous connaissez les pratiques de chacun, les attentes et les possibilités d'organiser concrètement le Carapatte ou le Caracycle de votre école. Il ne reste plus qu'à déterminer et proposer précisément les itinéraires pour que chacun puisse s'engager.



OBJECTIFS

- Définir des itinéraires sécurisés pour aller à la rencontre du plus grand nombre d'élèves et d'adultes accompagnateurs,
- Eviter les « points noirs » identifiés et les rues et routes où la densité ou la vitesse du trafic peuvent représenter un danger pour un groupe d'enfants.



MOYENS NECESSAIRES

- Une carte ou un plan de ville suffisent pour surligner les parcours et les domiciles de chacun des participants,
- Distribuer les lignes à chaque participant (élèves et bénévoles accompagnateurs),



DEROULEMENT

- Déterminer les itinéraires les plus appropriés et les décrire précisément (nom des voiries, endroits de passage, de traversée, etc...),
- Les parcours doivent privilégier les rues à faible circulation et avec un trafic motorisé évoluant à vitesse modérée,
- Les itinéraires à retenir sont ceux qui disposent :
 - de trottoirs suffisamment larges (au moins 1,40m), et non encombrés par des poubelles, réverbères, transformateurs électriques, jardinières ...
 - de passages piétons,
 - d'aménagements cyclables ou de voies appropriées au déplacement à vélo (zone 30,...) en cas de caracycle. Rappel : en dessous de 8 ans un enfant peut se déplacer à vélo sur un trottoir (avec un casque si possible),
 - d'un bon éclairage (pour l'hiver) ...
- Identifier les points noirs du chemin de l'école en collaboration avec les autorités communales, de manière à pouvoir y remédier ou à les éviter dans les tracés retenus,
- Pour chaque itinéraire, il faut ensuite déterminer le nombre d'arrêts en fonction des enfants qui intègrent le groupe sur le chemin de l'école (en général, entre 4 arrêts et 7 arrêts par ligne).
- Les arrêts du « carapatte » se situeront à proximité des domiciles, en un lieu disposant de la place suffisante¹ pour permettre au groupe d'attendre confortablement et en sécurité (capacités d'attente adaptées, bon éclairage, confortables),
- Les arrêts peuvent être situés près de zones de stationnement, permettant aux parents excentrés de confier leurs enfants ou même d'accompagner le convoi à partir de cet arrêt.

¹ L'usage des poteaux ou abris du réseau de bus nécessitera un accord de la mairie.

FICHE 8 « CHOIX DES ITINERAIRES »

- Reconnaître les itinéraires avec les accompagnateurs via une marche ou une sortie vélo d'essai ; cela permet également de faire la connaissance des différents acteurs.
- Les horaires de passage du carapatte sont calculés précisément en fonction :
 - des adultes encadrant le groupe,
 - de la distance entre le domicile de l'enfant qui habite le plus loin de l'école,
 - du rythme de marche des enfants de maternelle (soit 3 km/h).
- Les horaires de passage doivent être aussi stricts que ceux d'un système de transport en commun. Les enfants ne doivent pas être obligés de courir pour éviter d'arriver en retard à l'école.
- Distribuer à chaque conducteur de ligne une liste des élèves à prendre en charge (pour chaque jour et chaque arrêt),



OBJECTIFS

- Permettre à chacun de s'engager à participer au carapatte ou au caracycle,
- Expliquer les rôles et responsabilités de chacun,
- Fixer les règles à suivre pour le bon fonctionnement du carapatte ou du caracycle.



MOYENS NECESSAIRES

- Les **chartes adultes (parents et accompagnateurs)** sont nécessaires et fortement conseillées. Etablis par le groupe de parents moteur ou par leur association, ces documents définissent des règles de bon fonctionnement du groupe et de la ligne de carapatte / caracycle.
 - La **charte parents** s'adresse aux parents ayant des enfants inscrits sur l'une des lignes. Ils s'engagent :
 - à ce que leur(s) enfant(s) soi(en)t présent(s) à l'arrêt à **l'horaire exact** de passage de sa ligne (voir fiches horaires devant les écoles ou aux arrêts, ou contacter le pilote de ligne). **Pour le bon fonctionnement de la démarche, carapatte ou caracycle ne pourront attendre les retardataires aux arrêts.**
 - à venir le(s) chercher à l'arrêt à l'horaire de passage de sa ligne, ou à l'(les) autoriser à faire le trajet seul(s) de l'arrêt à leur domicile.
 - Une absence non prévenue pour le trajet du matin entraîne automatiquement la non participation au retour du même jour, sauf indication contraire donnée à temps au pilote de ligne (afin d'éviter des attentes inutiles au retour).
 - La **charte des accompagnateurs** est également nécessaire et essentielle. Pour le bon fonctionnement de la démarche, l'accompagnateur s'engage à :
 - **assurer l'accompagnement** sur les jours et créneaux horaires pour lesquels il s'est positionné et qui ont été validés par le pilote de ligne (planning établi d'après l'ensemble des réponses des accompagnateurs et visant à établir un roulement le plus équitable et le plus large possible). En cas d'indisponibilité exceptionnelle, il en informera le pilote de ligne par avance ou trouvera une personne de remplacement (également possibilité d'échange de service avec un autre accompagnateur).
 - **être à l'heure exacte** à l'arrêt sur lequel il doit accompagner le carapatte ou caracycle.
 - **respecter le code de la route** et les règles de conduite d'un groupe d'enfants telles que présentées par l'association.
 - **créer un climat de bienveillance** et répondre à la confiance que placent en lui les parents qui confient leurs enfants à l'association.
 - **informer le pilote de ligne** de tout dysfonctionnement fragilisant la sécurité du groupe.
 - Un accompagnateur peut être aussi pilote de ligne c'est à dire le référent de la ligne dans ce cas il s'engage à : (voir fiche 10)
 - Vérifier le bon fonctionnement de sa ligne
 - Annuler le carapatte si nécessaire forte pluie, imprévue, ...en téléphonant à un parent qui lui même s'est engagé à en appeler un autre, etc
- La **charte des enfants** est conseillée. La charte des enfants pourra préciser que les enfants inscrits doivent :

- **Pour les plus grands se présenter d'eux-mêmes aux accompagnateurs** et donner leur nom afin de valider leur présence sur la liste des inscrits. Les accompagnateurs seront généralement repérables car portant une chasuble de sécurité et le cas échéant une marque de couleur de la ligne de carapatte ou de caracycle,
- **Pour les plus jeunes**, se présenter en étant **accompagnés** par leurs parents ou une personne référente de leur entourage,
- **indiquer leur départ du carapatte ou du caracycle** aux accompagnateurs. Sauf message particulier des parents, un enfant ne pourra pas quitter le groupe avant l'arrêt proche de son domicile indiqué dans la fiche d'inscription,
- **Se regrouper**, au départ de l'école, devant le point de couleur de la ligne ou tout lieu convenu avec le pilote de ligne et l'école.
- **Ecouter les conseils** des accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celle des autres, rester groupés, ne pas dépasser l'accompagnateur de tête, ne pas courir, marcher sur le trottoir, traverser aux passages piétons ...



DEROULEMENT

Voici une dizaine d'exemples de ces règles à établir :

Règle 1. *Toujours emprunter la même route.*

Règle 2. *Le Carapatte ou de Caracycle peut allouer quelques minutes de grâce aux retardataires.*

Le matin : les parents / gardiens qui ne sont pas « conducteurs » peuvent décider de rattraper le groupe avec leurs enfants.

L'après-midi : si un élève manque le Carapatte ou le Caracycle, il devra se rendre au bureau de l'école et demander à ce que l'on contacte un parent (ou gardien). Il devra alors attendre au bureau (ou autre endroit supervisé) jusqu'à ce que le parent arrive.

Règle 3. *Les enfants n'entrent pas dans la maison des autres écoliers.* Ils attendent soit au bord de la route devant leur propre maison soit à l'endroit désigné pour les appartements ou au point désigné pour la prise en charge.

Pour les immeubles à appartements : Décidez où les enfants seront ramassés (ex. à la porte de l'appartement, devant l'ascenseur à chaque étage ou dans le hall d'entrée). Si on choisit le hall d'entrée, il faudra déterminer une heure de rencontre fixe, en allouant quelques minutes pour des ascenseurs lents. Une période d'essai d'une ou deux semaines peut aider à déterminer le meilleur temps.

Règle 4. *Les « conducteurs » accompagnent les enfants jusque dans la cour d'école.* S'il y a un endroit de débarquement différent pour les enfants de la maternelle, il faudra les accompagner jusqu'à leur entrée. Ne jamais laisser un enfant sans supervision sur le terrain de l'école.

Règle 5. *Les parents doivent être à la maison lorsque leurs enfants arrivent par Carapatte ou Caracycle.*

Un plan de secours doit être établi et soumis par écrit par tous les participants (enfants et adultes).

Pour les immeubles à appartements : Le groupe doit décider si les enfants seront laissés dans le hall d'entrée de l'immeuble ou à leur appartement respectif. Le parent doit se trouver à l'endroit désigné.

Règle 6. *Les parents doivent avertir « le conducteur »* en cas d'absence, maladie ou de rendez-vous réguliers ou non planifiés d'un enfant qui habituellement prend le Carapatte ou le Caracycle.

FICHE 9 « DES CHARTES POUR CHACUN »

Règle 7. *Le groupe s'arrête sur le trottoir avant de traverser la route.*

Règle 8. *Les participants ne doivent pas courir en avant ou traîner trop loin en arrière.*

Règle 9. *Les enfants doivent obéir à tous les « conducteurs ».*

Règle 10. *Les participants ne doivent pas prendre de raccourcis qui pourraient être dangereux, comme traverser la route en diagonale ou traverser la route en dehors des passages pour piétons.*

Note

La signature des chartes pourra être l'occasion de distribuer aux enfants des cartes de membre du Carapatte ou du Caracycle (similaires aux cartes de transport en commun).



OBJECTIFS

- Mettre à la disposition des participants du carapatte ou du caracycle, un formulaire simple, exhaustif comme instrument de liaison.



MOYENS NECESSAIRES

- liste des élèves et des bénévoles inscrits sur chaque ligne de carapatte ou de caracycle,
- fiche horaire pour chaque ligne,
- panneau d'affichage dans le hall de l'école,
- éventuellement, site internet.



DEROULEMENT

- Les « pilotes de lignes » sont des parents bénévoles accompagnateurs qui coordonnent le fonctionnement d'une ligne sur le quartier concerné. Les pilotes de lignes :
 - établissent la synthèse des données d'inscription,
 - assurent la coordination entre les parents accompagnateurs,
 - décident du fonctionnement de la ligne dont ils sont responsables,
 - informent le bureau de l'association des décisions majeures concernant les lignes.
- Le pilote de chaque ligne prépare une « feuille de route » sur laquelle sont récapitulées toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la ligne. Les pilotes de ligne sont assistés d'un « co-pilote » qui assure l'intérim en cas d'absence du pilote.
- Pour les arrêts éventuels de fonctionnement en cas de période pluvieuse, les pilotes de ligne appellent un parent qui lui-même appelle d'autres parents etc.
- Outre le numéro de téléphone du « pilote de la ligne », le nom ou le numéro de la ligne, et la période de validité du document, on y récapitulera les noms des enfants inscrits, l'arrêt et l'horaire de leur prise en charge et / ou de leur dépose.
- On indiquera également sur ce document, les noms et numéros de téléphone des bénévoles « titulaires » et de leurs éventuels remplaçants. En cas de non prise en charge de la totalité de la ligne, on indiquera l'arrêt et l'horaire à partir desquels les bénévoles intègrent le carapatte ou le caracycle.

Note

Ces fiches peuvent être modulables dans le temps et adaptées en fonction des besoins de chaque école.

Un affichage dans le hall de l'école est essentiel pour informer les parents, les équipes pédagogiques et bien gérer les entrées et sorties de classes.

La phase de lancement est importante. C'est une phase où la démarche va pour la première fois être rendue visible. C'est une phase d'écoute et de démonstration qui doit permettre de montrer ce qui fonctionne et ce qui doit être modifié.



OBJECTIFS

- **Montrer que les enfants peuvent aller à l'école, à pied ou à vélo, en toute sécurité, grâce à l'encadrement assuré à tour de rôle par les bénévoles des lignes de carapatte et / ou de caracycle.**



MOYENS NECESSAIRES

- Disposer de gilets fluorescents (chasubles disponibles à l'APIEU) pour les accompagnateurs,
- Veiller à ce que les enfants soient bien équipés et que le poids des cartables soit raisonnable.
- Eventuellement, accompagner les lignes avec une animation festive (un âne, des musiciens, des clowns...)



DEROULEMENT

- **Choisir une date :**
 - Utiliser par exemple, l'un des événements nationaux ou internationaux comme la semaine internationale « Marchons vers l'école » qui a lieu chaque année au début du mois d'octobre, ou encore la journée « en ville sans ma voiture ! »...
 - Pour être efficace, deux périodes sont à privilégier pour lancer ces opérations :
 - en septembre ou octobre (en pratique, il faut environ quinze jours à chaque rentrée scolaire pour la remise en route des carapattes),
 - le dernier trimestre de l'année scolaire.
- **Trouver des parents volontaires et les former :**
 - Il faut chercher à recruter le plus grand nombre d'accompagnateurs pour être présents à la date fixée. Pour cela :
 - contacter les associations de parents d'élèves,
 - informer les parents via le cahier de correspondance,
 - distribuer des tracts devant l'école,
 - organiser des réunions publiques en invitant les parents et des intervenants (notamment l'APIEU-Coordinateur du Réseau Régional Car-à-pattes)
 - utiliser un panneau d'affichage devant l'école,
 - ne pas oublier le bouche à oreille...
 - Même si au début peu de personnes sont mobilisées, il faut se lancer pour montrer l'exemple. L'expérience montre que les projets débutent souvent avec peu de monde pour très vite s'agrandir.

▪ Communiquer et faire savoir :

- Inviter tous les partenaires du projet (élus, enseignants, techniciens, ADEME...) à être témoins de cette réussite,
- Créer des certificats et les afficher dans l'école,
- Afficher les informations sur les trajets dans et autour de l'école,
- Se faire connaître, inviter les médias à suivre le lancement du projet,
- Distribuer des chasubles fluorescentes (ou dossards) pour les accompagnateurs,
- Rendre trajets et arrêts visibles et identifiables en peignant par exemple les tracés au sol,
- Ecrire un article dans le journal local...
- Pourquoi ne pas organiser un petit déjeuner ou un goûter festif ?

Note

Quelques conseils pour réussir le jour J :

- Inviter tous les partenaires du projet à être témoins de cette réussite,
- Rédiger un article dans le journal municipal, le site internet ou le bulletin d'information de l'école,
- Créer des certificats et les afficher dans l'école,
- Organiser un petit-déjeuner ou un goûter festif qui accueillera les élèves et les accompagnateurs dans la bonne humeur.

Agenda des événements festifs et nationaux :

EVENEMENT	DATE
Semaine européenne de la mobilité	16 au 22 septembre
Journée internationale de la protection de la couche d'ozone	16 septembre
Journée européenne des voies vertes	20 septembre
Journée européenne sans ma voiture	22 septembre
Semaine Marchons vers l'école	1 ^{ère} semaine d'octobre
Semaine de la sécurité routière	2 ^{ème} semaine d'octobre
Semaine de la solidarité internationale	2 ^{ème} quinzaine de novembre
Journée mondiale de l'enfance (fraternité)	20 novembre (date fixe)
Journée mondiale de la santé	7 avril
Journée de l'Europe (et du Développement Durable)	9 mai
Journée internationale des familles	15 mai
Fête du vélo	1 ^{er} week-end de juin
Journée mondiale de l'environnement	5 juin
Semaine du Développement Durable	Semaine entre fin mai et début juin, du lundi au dimanche

Evénements festifs ou thématiques :

FICHE 11 « LANCER LE PROJET »

EVENEMENT	DATE	ACTIONS A PREVOIR
Fête d'Halloween	Dernier jour avant les vacances de Toussaint	Déguisements et maquillages
Saint Nicolas	6 décembre	Conducteur déguisé en Saint Nicolas (et son âne)
Vacances de Noël	Dernier jour avant les vacances	Galette des rois
Epiphanie	6 janvier	Crêpes
Chandeleur	2 février	Déguisements
Carnaval	Mardi gras ou dernier jour avant vacances d'hiver	Fleurs
Printemps	20 mars	Chasse aux œufs
Pâques	Dernier jour avant les vacances de printemps	Cheminelements poissons à la craie et en papier
Poisson d'avril	1 ^{er} avril	Bilan de l'année
Eté / fête de la musique	Fin juin/21 juin	



OBJECTIFS

- Identifier les itinéraires des lignes de carapatte et ou de caracycle,
- Indiquer clairement les arrêts.



MOYENS NECESSAIRES

Réaliser des supports stables sur toute la ligne est coûteux, de plus ils peuvent être amenés à varier d'une année scolaire à l'autre. C'est pourquoi de plus en plus ce sont les marquages au sol qui sont utilisés.

- Une matérialisation se fait en général au point de départ du carapatte par un signe marquant comme un totem visible par les scolaires comme par les habitants. Son financement peut être fait en concertation avec la municipalité
- Les arrêts sont chacun signalés à terre par un dessin réalisé à la peinture (pochoir). Le dessin peut avoir fait l'objet d'une recherche par les enfants
- Si l'on veut tout de même mettre des pancartes, les supports peuvent être de simples panneaux de carton ou de contre-plaqué sur lesquels on affichera le parcours de la ligne, les horaires de passage.



DEROULEMENT

- Les arrêts sont simplement identifiés par un papier distribué aux intéressés (voir Exemple tracer des lignes dans 3 Elaborer des lignes), c'est lui qui indique clairement :
 - Le nom de la ligne,
 - le trajet emprunté par la ligne,
 - le nom des arrêts,
 - les heures de desserte des arrêts,
 - les noms et coordonnées du pilote de la ligne (et de son copilote),
- Pour chaque arrêt de la ligne un signe est peint au sol : comme des empreintes de pieds sur le lieu de l'arrêt ou tout autre signe distinctif choisi pourquoi pas par les enfants, sinon en relation avec le thème de la ligne (couleur). Tout le long du parcours, des peintures au sol peuvent aider à la localisation du cheminement (type GR).
- Pour les passages délicats comme la traversée d'une route, le marquage au sol est encore une bonne solution qui indique à l'enfant de faire attention (regarder à droite puis à gauche) et qui est aussi visible par les automobilistes.
- Lorsque l'année suivante un ou plusieurs arrêts changent, il suffit d'effacer l'ancien emplacement et le placer au nouvel endroit déterminé.

NOTE Attention l'affichage sur la commune est réglementé c'est donc la compétence de la commune.

Eviter de clouer sur les arbres.

Voici l'essentiel des questions que vous vous posez... et leurs réponses en bref. Vous pourrez ensuite pour plus de détails consulter les fiches précises



QUESTIONS

A quels enfants s'adresse le carapatte / caracycle ?

Aux enfants du primaire et de la grande et moyenne section de maternelle ; c'est un groupe scolaire qui est concerné en général. Mais rien n'empêche des enfants plus âgés de s'inscrire au carapatte / caracycle .

Quelle distance est-il raisonnable de faire à cet âge-là ?

Environ 1 à 2 kilomètres grand maximum pour les carapattes. Pour les caracycles la distance est plus importante, mais se limite en temps à 20 minutes environ.

Combien d'enfants confie-t-on à un conducteur ?

En général les lignes concernent entre 5 et 20 enfants (5 enfants par adulte).

Combien faut-il de parents pour démarrer un projet ?

Idéalement 3 à 5 parents se mobilisent sur le projet, mais parfois le carapatte / caracycle commence avec...une personne très motivée, heureusement très vite rejointe par les parents conquis par l'opération.

Que faire en cas d'absence d'un conducteur ?

Le fonctionnement du carapatte / caracycle doit prévoir ce cas, en veillant à instaurer un système de remplacement. le pilote de ligne prévient le remplaçant.

Attend-on les retardataires ?

Chaque groupe fonctionne comme il l'entend, mais en principe le carapatte / caracycle fonctionne comme un transport en commun, avec un horaire qui doit être respecté.

Et si un enfant n'est pas sage et n'écoute pas ?

Les enfants ont signé leur propre charte et par là se sont engagés à écouter les consignes de sécurité de l'accompagnateur. En général ils sont donc conscients des règles et s'y conforment.

Qu'en est-il de la responsabilité des accompagnateurs ?

Lorsque le carapatte / caracycle fonctionne sur la base du bénévolat, sur le plan des assurances (responsabilité civile et accidents), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés au carapatte / caracycle comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain. Ce point peut être confirmé dans la charte signée par les parents.

Voir la fiche 3 assurances

Qu'est-ce que ça coûte ?

Tout dépend de l'importance du projet bien sûr. En comptant les photocopies, l'assurance qui peut être prise en compte par la Mairie et divers matériels (le matériel de sécurité est fourni par l'APIEU), le budget est faible (de 100€ à 500€).

Par contre si le projet permet de relever des problèmes d'aménagement le budget sera en conséquence pour la collectivité.

Et que fait-on lorsqu'il pleut ?

Contrairement à ce qu'on pourrait croire les cas sont rares où l'annulation est nécessaire, le ciré est tout indiqué. Le cas est en général prévu par la charte (le pilote est chargé d'informer les parents)

Mais bon qu'est-ce que ça peut changer ?

Témoignage : « *Devant l'école le matin, c'était un embouteillage monstre. Si carapatte, c'est 20 voitures en moins, c'est plus de sécurité et moins de pollution, et c'est déjà ça. Sans parler de la convivialité retrouvée.* »

On parle de carapatte ou de pédibus, c'est quoi la différence ?

« Le Pédibus »® est un terme « déposé » (son emploi est réservé). L'ADEME a de son côté déposé les termes carapatte et caracycle et ces 2 noms sont du coup libres de droit (tout le monde peut les employer).

Un carapatte et un pédibus sont donc exactement la même chose.

Lorsque le carapatte / caracylce a démarré, certains ajustements sont nécessaires qui même s'ils paraissent des détails peuvent être indispensables à sa bonne marche.



OBJECTIFS

- Estimer l'impact de la mise en place du carapatte,
- Faire un point sur les éléments à rectifier ou à améliorer



MOYENS NECESSAIRES

C'est la pratique du carapatte / caracylces qui est évaluée. Il faut donc la connaître et l'analyser dans tous ses détails et aspects : lieux (arrêts, itinéraires), temps (fréquence), personnes (parents accompagnateurs, pilotes, enfants essentiellement)



DEROULEMENT

- considérer le retour des parents : leur appréciation des premières semaines, leur implication ou désistement, leurs idées,
- identifier les points de sécurité qui restent problématiques,
- apprécier l'adaptation des lignes et itinéraires : faut-il les réduire du fait d'une trop grande lourdeur ou au contraire les accroître pour inclure davantage d'habitants/élèves
- déterminer les jours qu'il serait possible d'ajouter lorsque la ligne n'est pas quotidienne ou le moyen de la rendre flexible pour s'adapter aux possibilités des parents,
- analyser la vision des enfants pourquoi pas par la collaboration des professeurs : petits textes compte rendu ou article de journal, slogans, exposés et même organisation du déplacement d'une classe dans le cadre d'une étude,
- évaluer la communication aux parents, certains seraient prêts à s'engager mais n'ont pas encore « fait le pas », privilégier le contact direct qui est la seule manière de décider certains parents.

Une fois la démarche carapatte/ caracycle engagée, il est important de lui assurer une durée de vie la plus importante possible. Et surtout que le bénévolat ne s'essouffle pas et perdure au-delà de la simple année scolaire.



OBJECTIFS

- **Rendre durable la dynamique des lignes de carapatte et /ou de caracycle,**
- **Relancer les engagements et en créer de nouveaux au passage d'une nouvelle année scolaire.**



MOYENS NECESSAIRES

- Ajustement du projet par un partage du bilan de chaque acteur et une comparaison des résultats ainsi que pour chaque ligne,
- Maintien de la motivation générale comme des lignes notamment élargissement du nombre de parents impliqués,
- Prévision de communications, d'événementiels pour relancer les débuts d'année et/ ou de saisons.
- Constitution d'une association dédiée à l'organisation du carapatte pour faciliter le passage d'information d'année scolaire en année scolaire (voir fiche 3)



DEROULEMENT

- **Le point des acteurs :**
 - Les parents peuvent animer le projet seuls avec l'accompagnement de la collectivité et de l'école (voir fiche), une structure associative peut avoir été mise en place ; selon le schéma des acteurs un bilan est nécessaire afin d'échanger et partager chaque point de vue avec ses réalités et difficultés propres.
 - un état des indicateurs permet de poser un diagnostic général et aussi ciblé selon les lignes,
 - un ajustement des mesures prises dans les itinéraires (modifications ou ajout de lignes, horaires, arrêts), ou même chartes,
 - un bilan de l'implication de chaque acteur des problèmes rencontrés ou attentes insatisfaites.
 - Le maintien de la motivation est primordial et nécessite une implication la plus large possible, il faut notamment :
 - entretenir une sensibilisation des nouveaux parents, des élèves et de l'équipe pédagogique,
 - obtenir le plus grand nombre de bénévoles au sein du carapattes/ caracycles, et pour cela ne pas hésiter à faire appel aux clubs de 3^{ème} âge, associations de randonneurs, grands parents...,
 - maintenir une grande lisibilité et accessibilité au carapatte/ caracycle que ce soit dans l'école, dans la collectivité (affichage Mairie, journal communal), dans l'association ou même l'assurance impliquée (qui montre son engagement dans le durable).
 - NB : Il sera toujours nécessaire de réaliser une évaluation à la première année de fonctionnement du carapatte/ caracycle. (Voir la fiche 14)

- **Elargissement ou recherche de parents volontaires :**
 - Il faut chercher à recruter de nouveaux accompagnateurs pour assurer la stabilité du carapatte et / ou caracycle . Pour cela :
 - élargir le nombre de parents pour un meilleur roulement par le biais des associations de parents d'élèves, et maintenir la coopération avec l'école (mise à jour les coordonnées des parents),
 - mettre à jour le panneau d'affichage devant l'école, le site internet, ou le bulletin d'information de l'école
 - distribuer des tracts devant l'école pour relancer la dynamique,
 - organiser des réunions publiques en invitant les parents témoins, des intervenants, à l'occasion d'une invitation goûter ..
 - ne pas oublier d'alimenter le bouche à oreille...
 - Au début d'une nouvelle année scolaire il faut se lancer pour montrer l'exemple et relancer la dynamique. En particulier :
 - associer la direction de l'école et coupler ses actions avec celles du carapatte/caracycle,
 - informer les nouveaux parents via le cahier de correspondance,
 - distribuer des tracts devant l'école, assurer des permanences pour stimuler l'engagement des enfants et parents (stand avec dessins des enfants).
 - Informer le réseau régional de toutes ces modifications.

- **Communication ciblée :**
 - Proposer l'inscription aux carapates /caracycles en même temps que l'inscription scolaire pour les nouveaux parents,
 - Afficher les certificats, chartes, informations sur les trajets, dessins des enfants dans l'école, pour témoigner du projet et amener les parents à y adhérer,
 - Impliquer tous les acteurs lors du renouvellement des chartes,
 - Se faire connaître dans la continuité : inviter à nouveau les médias locaux (journal local municipal, télévision) à rappeler l'existence du projet et faire un petit bilan,
 - Prévoir d'organiser un événement festif pour l'année scolaire suivante dès la fin de l'année.